



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51034

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le groupe de travail "mallette : dépression du sujet âgé". En effet "le jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne fait apparaître absolument aucun renseignement au sujet de ce groupe de travail. Il s'étonne de cette complète absence de l'information que l'Assemblée nationale est en droit d'obtenir et lui demande donc de bien vouloir transmettre les éléments d'information nécessaires ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

Texte de la réponse

Le groupe de travail « mallette dépression du sujet âgé » est constitué d'experts médicaux mis en place par la Société française de gériatrie et de gérontologie (SFGG) pour élaborer un ensemble d'outils d'aide au repérage, au diagnostic et à la prise en charge de la dépression chez les personnes âgées. Ce travail a été réalisé en 2006 et 2007, à la demande de la direction générale de la santé, dans le cadre du plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008, au titre du volet relatif à la santé mentale des personnes âgées. Le produit final est présenté sous la forme d'une mallette dite « mallette dépression » actuellement en cours de diffusion auprès des médecins coordonnateurs et des médecins généralistes intervenant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) afin d'améliorer leurs connaissances et leurs pratiques concernant le repérage et la prise en charge des troubles dépressifs chez le sujet âgé. Le groupe d'experts a été dissous à l'issue des travaux d'élaboration des outils, en juin 2007.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51034

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5277

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7972